

Guide de survie du lac Trois-Milles



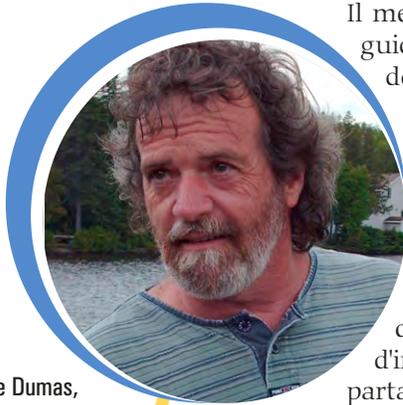
Association
pour la **Protection**
de l'**Environnement**
du **Lac trois milles**



Index

Mot du président	2
Mot de la mairesse	3
Mot du député	4
Mot de l'inspecteur municipal	5
Mot du représentant en environnement à la MRC du Granit	6
Historique de l'APEL3M	7
Signification du logo de l'APEL3M	8
Description du lac	9
Bassin versant	10
Les milieux humides	11
Réalisations de l'APEL3M	12-13
Niveau du lac	14
Plantes aquatiques et algues	15
Cyanobactéries	16
Le RSVL	17-18
La bande riveraine	19
10 raisons de protéger la bande riveraine	20-21
Étude ichtyologique	22
Bateaux et bouées	23
Réglementation municipale #141-80	24
Code d'éthique des utilisateurs du lac	25
Fosses septiques	26
Code d'éthique pour la location de chalets	27
La location de chalets au Québec	28
Nos statuts et règlements	29-30-31
Historique du lac	32-33-34
Carte bathymétrique	35
Références	36

Mot du président



Pierre Dumas,
président
de l'APEL3M

Il me fait plaisir de vous présenter ce guide de survie du lac Trois-Milles. Ce document se veut un outil de travail et de réflexion pour un lac en santé.

Depuis sa création à l'été 2003, l'APEL3M a demandé plusieurs études sur le lac Trois-Milles qui nous permettent aujourd'hui de créer ce document rempli d'informations que nous désirons partager avec vous.

Vous êtes des acteurs importants pour la santé de notre merveilleux lac et c'est avec vous que nous pourrions poser des gestes concrets permettant de ralentir le vieillissement du lac Trois-Milles.

Le réchauffement de la planète et l'effet anthropique sont les deux enjeux auxquels nous aurons à faire face dans les années à venir et c'est avec vous, chers riverains, plaisanciers, voisins et utilisateurs du lac, que nous pourrions arriver à prendre les moyens nécessaires pour le conserver en santé et continuer de jouir de ce petit coin de paradis.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document, d'agir de façon écologique et responsable envers ce précieux lac et, bien sûr, de participer en grand nombre à notre assemblée générale annuelle, moment d'échanges privilégiés entre nous.

Bonne lecture!

Mot de la mairesse



**Diane Turgeon,
maresse de
Sainte-Cécile-de-Whitton**

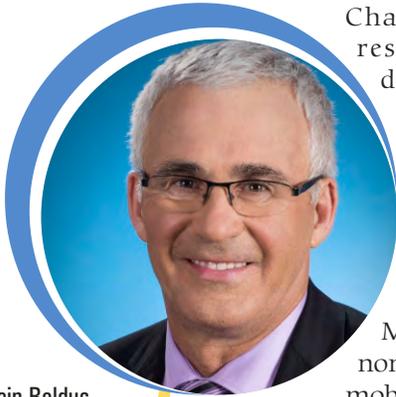
La municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton est fière de contribuer financièrement pour permettre d'aider les bénévoles de l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Trois-Milles (APEL3M) dans leurs nombreuses actions.

Ces actions posées permettent de protéger, mais aussi de faire de la sensibilisation pour la sauvegarde du lac Trois-Milles qui est une grande richesse de notre belle municipalité.

Je félicite les bénévoles ainsi que les riverains pour leur engagement afin de préserver ce lac sensible.

Bonne continuité.

Mot du député



Ghislain Bolduc,
député de Mégantic



Chaque geste de protection, de restauration, de nettoyage ou d'assainissement d'un plan d'eau contribue à l'effort collectif de récupération des usages de l'eau qu'une réglementation ne saurait assurer à elle seule.

L'Association pour la Protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M) fait, depuis de nombreuses années, des activités de mobilisation et de sensibilisation qui favorisent le maintien d'un écosystème riche et précieux pour celles et ceux qui ont la chance d'en profiter et pour permettre aux générations futures d'en bénéficier.

Je tiens à vous féliciter pour toutes ces belles réalisations et vous souhaite une période estivale des plus animées.

Au plaisir de vous rencontrer!

Mot de l'inspecteur en bâtiment et environnement



Yvan Mathieu,
inspecteur en bâtiment
et environnement



Municipalité
Ste-Cécile-de-Whitton

Un paysage rempli de charme

Bonjour, à l'été 2016, pendant les semaines de vacances de la construction, je vais prendre le temps de visiter quelques propriétés pour voir l'avancement de vos bandes riveraines et savoir où vous en êtes par rapport au règlement intérimaire de la MRC du Granit concernant les bandes riveraines.

Voici un résumé du règlement :

- Revitalisez sur une profondeur de cinq (5) mètres à partir de la ligne des hautes eaux;
- Une « fenêtre » d'une largeur de cinq (5) mètres maximum et en biais peut être gardée pour votre accès au lac;
- Choisir des plantes de variétés indigènes, diversifiées en taille et en espèces, qui conviennent à votre rive en considérant leur rusticité. La pente, la localisation (talus), le type de sol, l'ensoleillement, etc. doivent être pris en compte.
- Interdiction de construire ou de couper des arbres à l'intérieur des 5 mètres.
- Un certificat d'autorisation est obligatoire pour les travaux de renaturalisation.
- Interdiction d'épandage de pesticides ou d'engrais (notez que les boues usées et le compost provenant de ces boues sont considérés comme des engrais).

Ce qui est important de se rappeler avant de faire des travaux dans la bande riveraine, c'est de toujours venir me consulter avant. Une simple rencontre peut éviter bien des inconvénients par la suite. Il me fera

plaisir de répondre à toutes vos questions et de vous informer sur la réglementation en vigueur.

Voici un exemple de question qui m'est régulièrement posée :

- Est-ce que je peux couper des arbres sur mon terrain, sur le bord du lac ?
- Cela dépend de certains facteurs : est-il mort ou nuit-il à votre chalet ?
- La raison de vouloir abattre cet arbre est-il valable du point de vue de la loi ?
- Nuit-il à la bonne croissance des autres plantes ?

Pour vous assurer que vous avez le droit de couper des arbres ou de faire toute autre modification sur votre terrain, venez me voir et il me fera plaisir de vous conseiller afin que tout soit fait dans le respect de la réglementation.

Au plaisir de vous rencontrer.

Yvan Mathieu,
inspecteur en bâtiment et
environnement
Municipalité
de Sainte-Cécile-de-Whitton,

Mot du coordonnateur aux cours d'eau, MRC du Granit



Rémi Morin,
Coordonnateur
aux cours d'eau,
MRC du Granit

Que fait
votre MRC
pour
votre lac ?

Bonjour chères riveraines, chers riverains du lac Trois-Milles, certains se souviendront de moi. J'ai passé l'été 2012 à l'embauche de l'APEL3M et j'ai rencontré la majorité d'entre vous pour discuter de votre aménagement riverain et pour vous sensibiliser sur la qualité de l'eau du lac. Dès l'automne 2012, j'ai obtenu un emploi à la MRC du Granit, emploi qui me permet toujours d'accomplir ce qui me passionne, soit la protection et la conservation de nos plans d'eau.

La MRC du Granit répond à divers mandats en matière d'environnement dont une partie importante porte sur la qualité de l'eau. Certains de ses mandats sont d'ordre légal comme de veiller au libre écoulement de l'eau pour prévenir les inondations ou, encore, de rédiger et d'appliquer la réglementation. D'autres sont d'ordre environnemental, tel que le soutien aux associations riveraines et la gestion de projets spécifiques.

Pour accomplir ses mandats, la MRC du Granit a mis à la disposition de ses municipalités et associations riveraines, des ressources humaines et un fonds dédié à la qualité de l'eau soit le fonds bassin versant. La nouveauté pour 2016 sera mon rôle à temps plein à titre de coordonnateur aux cours d'eau plutôt qu'un poste à mi-temps. Ceci me permettra d'accomplir davantage d'actions pour le bénéfice de la qualité de l'eau de votre lac. De plus, la MRC du Granit peut aussi compter sur le soutien d'un inspecteur adjoint saisonnier dont les principaux mandats sont le support aux inspecteurs municipaux pour l'application de la réglementation, le suivi de dossier d'infractions, la sensibilisation des citoyens et la poursuite de la caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines.

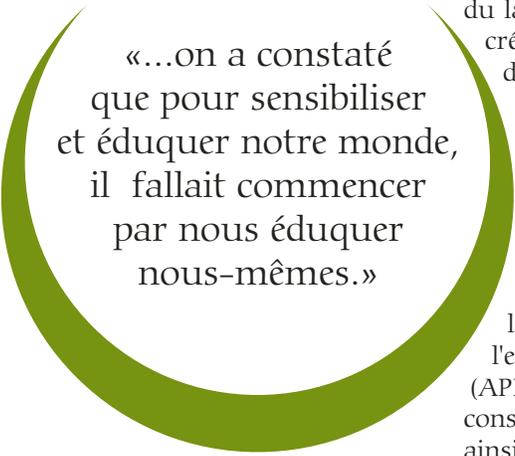
Pour le lac Trois-Milles, cela représente une aide concrète pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement de votre

municipalité. Cette aide touche tous les dossiers concernant l'eau dont la conformité des bandes riveraines, le contrôle de l'érosion, la gestion des castors, le bon écoulement de l'eau et la conformité des installations septiques. Tout cela permettra davantage de surveillance mais aussi plus de sensibilisation et d'éducation, et ce, autant pour les riverains que pour l'ensemble des citoyens et acteurs du bassin versant, dont les milieux agricole, forestier et minier, de même que la voirie municipale.

Toujours actif, le Fonds bassin versant de la MRC du Granit représente une enveloppe permettant de financer entre 5 et 8 projets en o f f r a n t j u s q u ' à 5 000 \$ par projet. Ces derniers doivent être soutenus par une association riveraine ou une municipalité dans un but de protection de l'eau. L'APEL3M a maintes fois bénéficié de ce fonds qui a soutenu ses nombreux projets depuis sa fondation. Votre association riveraine a toujours su présenter à la MRC des projets se démarquant et qui ont toujours reçu l'aide du Fonds bassin versant. Ces projets ont permis d'approfondir les connaissances sur l'état de santé du lac Trois-Milles, de soutenir la conformité des bandes riveraines, d'aménager des dispositifs de contrôle de l'érosion, d'améliorer le déversoir du lac pour permettre aux poissons de remonter plus facilement et plus encore.

En terminant, je tiens à souligner ma gratitude pour l'ensemble de vos gestes quotidiens pour la protection du lac. Je souhaite aussi vous encourager à poursuivre votre contribution en tant que membre de l'APEL3M ou à en devenir un. La survie de l'APEL3M est essentielle pour que votre milieu de vie soit bien représenté au sein de la municipalité et de la MRC !

Historique de l'APEL3M



«...on a constaté que pour sensibiliser et éduquer notre monde, il fallait commencer par nous éduquer nous-mêmes.»

L'APEL3M est issue d'un petit groupe d'individus désirant préserver la santé du lac Trois-Milles. Le but visé par la création d'une telle association était de sensibiliser et d'éduquer les riverains afin de préserver et de protéger le lac.

En 2003, une première rencontre avec les riverains a convaincu notre petit groupe d'aller de l'avant avec ce projet et de créer l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M). Des rencontres avec le conseil municipal, la MRC du Granit ainsi qu'avec l'Association de chasse et pêche de Sainte-Cécile ont été nécessaires pour connaître l'avis de ces acteurs importants. Leur participation dans la création de notre association était souhaitée et on désirait également qu'un représentant de chacun de ces groupes siège sur notre conseil d'administration (CA) à titre de membre invité.

Très rapidement, on a constaté que pour sensibiliser et éduquer notre monde, il fallait commencer par nous éduquer nous-mêmes. Pour nous aider à en apprendre davantage sur les enjeux et les moyens de protéger notre lac, l'APEL3M s'est jointe à RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs, cours d'eau et milieux humides de l'Estrie et du haut bassin de la rivière St-François).

Notre participation aux multiples séances d'informations données par RAPPEL nous a beaucoup aidé et nous avons eu la chance de faire partie de la première cohorte d'une étude environnementale de notre lac s'intitulant: diagnostic environnemental global du bassin versant du

lac Trois-Milles. Ce fut pour nous une importante immersion dans le monde complexe du bassin versant, une source impressionnante d'apprentissages sur le lac Trois-Milles et, bien sûr, de beaucoup de temps et d'énergie consacrés à notre lac.

Le comité fondateur de l'APEL3M se composait de : Réjean Campagna, Pierre Dumas, Louise Gobeil, Claude Grenier, Josette Maranda et de Paul Wood.

Jean-Roch Gosselin siégeait en tant que représentant de l'Association de chasse et pêche et Aline Roy était la représentante du conseil municipal.

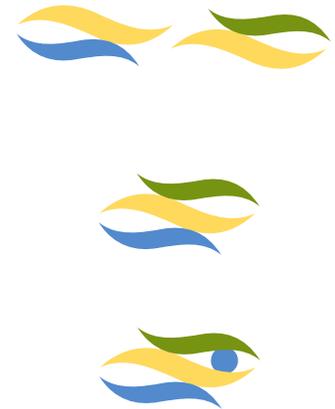
Sémiologie du logo



Le logo représente plusieurs éléments à la fois. Au premier coup d'oeil, on y voit deux poissons côte à côte qui partagent le même environnement. En y regardant plus attentivement, on remarque trois vagues ou formes sinueuses qui représentent chacune, par leur couleur, le paysage du lac. Le vert pour les montagnes, le jaune pour les rives et le bleu pour l'eau. Entre les formes verte et jaune, un point bleu. C'est la présence de l'humain sur les rives. C'est l'oeil que chaque riverain porte sur le lac, un oeil protecteur.

Pour ce qui est des couleurs: le vert a été choisi pour représenter la végétation ; le jaune pour le sable et la terre ; le bleu pour l'eau.

Étant donné sa longueur, le nom de l'association a été disposé de façon à mettre en évidence les mots importants et de permettre l'acronyme APEL3M. Le choix de la typographie a été fait en fonction d'apporter davantage d'élégance à l'ensemble.



Association
pour la **Protection**
de l'**Environnement**
du **Lac trois-milles**

Description du lac

Le lac Trois-Milles est un petit lac situé en Estrie, dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton. Son bassin versant, faisant partie de celui de la rivière Chaudière, couvre une superficie de 16,1 km². Le point le plus élevé du bassin, à l'ouest du lac, est de 891 mètres. Le lac se trouve à environ 489 mètres d'altitude. Il y a donc une dénivellation de plus de 400 mètres sur une distance d'environ 3,3 km entre le point le plus élevé et le niveau du lac.

Le lac Trois-Milles a une forme allongée. L'exutoire se trouve à l'extrémité sud-est du lac, dans la partie étroite.

D'une superficie d'environ 1 km² et d'une profondeur moyenne de 2,3 mètres (avec une fosse peu étendue de 6 mètres), le lac Trois-Milles est, dans le Schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale du Granit (MRC) et les règlements d'urbanisme de Sainte-Cécile-de-Whitton, un lac dit fragile et sensible. De par sa profondeur, sa grandeur ainsi que sa température déjà plus chaude que la moyenne des lacs au Québec, ce lac doit être surveillé et protégé, ce que l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Trois-Milles (APEL3M) fait depuis 2003.

Secteur forestier

Le lac Trois-Milles est entouré d'une forêt mixte dense qui occupe près de 80 % de son bassin versant. Seuls quelques forestiers y pratiquent des coupes.

Secteur résidentiel

Quelques 98 résidences, dont 27 permanentes et 71 saisonnières, se trouvent en bordure du lac. Ces résidences ne sont pas connectées à un réseau d'égouts, parce trop loin du village.

Secteur minier

Une carrière de granit se situe dans le Mont Sainte-Cécile, à quelques mètres du principal tributaire de la rivière Noire.

Secteur agricole

Quelques fermes agricoles, représentant 15% de la superficie totale du bassin versant, se retrouvent autour du lac Trois-Milles. Malgré le fait que les activités agricoles sont peu présentes dans le bassin versant, elles sont concentrées dans le même secteur. Une partie du ruissellement provenant du milieu agricole se retrouve dans les milieux humides alimentant la rivière Noire.

Caractéristiques du lac Trois-Milles

Caractéristiques	Valeurs
Volume d'eau approximatif	2 998 035 m ³
Longueur maximale	2,4 km
Largeur maximale	0,8 km
Superficie du lac	1,017 km ²
Périmètre du lac	5,5 km
Temps de séjour de l'eau	93 jours
Profondeur moyenne	2,3 m
Profondeur maximale (fosse)	6 m



Bassin versant

Pour bien comprendre comment change et évolue l'eau de notre lac ainsi que ses composantes (qui se retrouvent dans la colonne d'eau), il est important de connaître notre bassin versant.

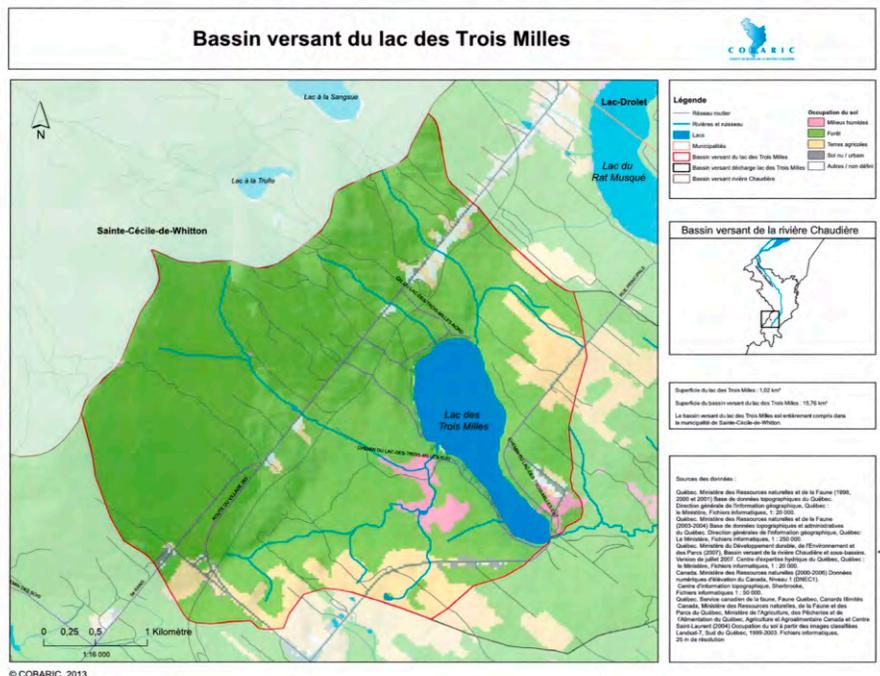
Un bassin versant, c'est toute l'eau qui s'écoule dans notre lac. Elle provient des rivières, des ruisseaux, des fossés et même de l'eau de ruissellement de notre terrain lorsqu'il pleut ou que nous arrosons plantes, automobiles et autres. Notre bassin versant s'étend sur 16,1 km².

L'utilisation du sol de notre bassin est très diversifiée. On y retrouve des prairies, des pâturages, des zones forestières avec ou sans coupe de bois, une carrière de granit, des terres, des fermes agricoles et, bien sûr, une occupation urbaine et résidentielle.

La topographie de notre bassin versant est très importante à connaître. Le point le plus élevé du bassin est de 891 mètres et notre lac se trouve à une altitude de 489 mètres. Il y a donc un dénivelé de plus de 400 mètres sur une distance d'environ 3,3 km. Cela fait en

sorte que, lors de fortes pluies ou de grandes crues printanières, l'eau descend très vite vers le lac Trois-Milles créant ainsi d'importants risques d'érosion. L'érosion, c'est quand l'eau apporte avec elle de la terre et des sédiments... et les transporte jusque dans le lac. Les sédiments et ce qu'ils contiennent peuvent être très dommageables pour la santé d'un lac.

En résumé, l'eau qui s'écoule dans notre lac provient principalement du Mont Sainte-Cécile, de Sainte-Cécile Station, des fermes et des terres agricoles et de nos terrains à nous, les riverains. C'est en empruntant divers chemins (ruisseaux, rivières, fossés, etc.) que cette eau se rend jusqu'au lac Trois-Milles. Elle peut être de bonne, moyenne ou de mauvaise qualité. Elle peut contenir des sédiments, des engrais, des pesticides, du calcium, des hydrocarbures, du phosphore et toutes sortes d'autres composantes qui peuvent détruire la qualité de l'eau de notre lac à court et à long terme. Si nous prenons soin d'avoir un bassin versant en santé, notre lac sera également en santé.



Réalisations de l'APEL3M

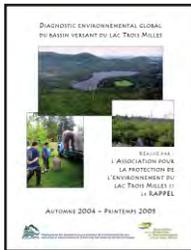
Depuis sa création, l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Trois-Milles a posé plusieurs actions pour protéger et veiller à la santé du lac. Voici ces principales réalisations :

2003

- Création de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M).
- Création et présentation du logo de l'Association par monsieur Claude Grenier.

2004

- Diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Trois-Milles (Projet SAGE) : première étude faite au lac Trois-Milles par le RAPPEL* pour connaître son état de santé. Un rapport complet est alors remis à l'APEL3M.

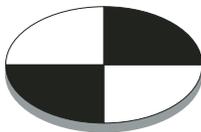


2006

- Demande de réglementer la pêche au doré au lac Trois-Milles. Adoption du règlement en 2008.

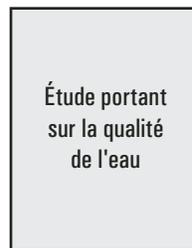
2006 à aujourd'hui

- Prises de données au lac et traitement des données par le RSVL**. À l'aide d'instruments spécifiques, on mesure, presque chaque été et plusieurs fois par année, la transparence de l'eau, le phosphore total, la chlorophylle A et le carbone organique dissous présents dans le lac Trois-Milles. Ces données sont par la suite envoyées au RSVL pour analyse. Nous vous invitons à lire l'article « Le RSVL... c'est quoi au juste? » de ce présent guide pour bien comprendre à quoi servent ces données.



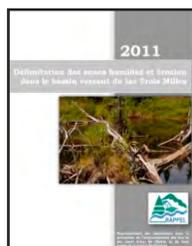
2010

- Incitation à la renaturation par l'offre de plans d'aménagement de la bande riveraine, la distribution d'arbres gratuits, l'offre des services gratuits d'un horticulteur pour les riverains et par l'aide financière à la revégétalisation des bandes riveraines.
- Embauche d'une étudiante pour faire du porte-à-porte (information et sensibilisation des riverains).
- Achat d'une trousse de suivi du lac (comprenant un pH-mètre; un oxymètre (mesure de l'oxygène dissous dans l'eau) ; une bouteille d'échantillonnage 1L ; 3 standards de calibration; un flacon laveur 500 ml (pour eau distillée) et un thermomètre thermistor avec sonde. Cette trousse permet de prendre des mesures au lac de façon plus précise et plus complète que ce qui se faisait depuis 2006.
- Étude portant sur la qualité de l'eau faite par des étudiants de l'Université de Sherbrooke. Un rapport est disponible pour consultation.
- Élaboration d'un plan d'action pour le bassin versant du lac Trois-Milles fait par l'Université de Sherbrooke.



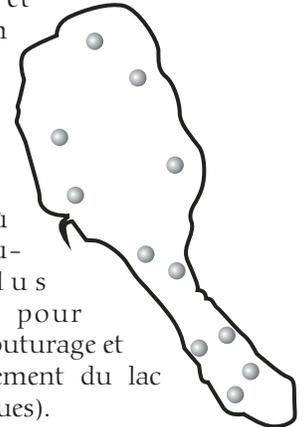
2011

- Délimitation des zones humides et érosion dans le bassin versant du lac Trois-Milles par le RAPPEL.
- Caractérisation des bandes riveraines du lac pour en assurer le suivi (prise de photos de toutes



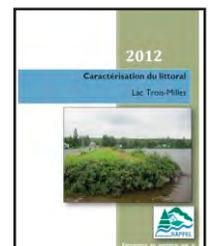
les bandes riveraines autour du lac, comparatif avec les photos datant de 2004, mise sur pied d'un dossier montrant l'évolution des berges du lac Trois-Milles, cotation des terrains à l'aide d'une échelle de 1 à 5 selon leur niveau de végétalisation, notation de la pente des terrains, l'état quant à la végétalisation ainsi que les végétaux s'y retrouvant).

- Aide à la renaturation par la distribution d'arbres gratuits, l'achat massif de végétaux à prix compétitifs et par de l'aide financière à la revégétalisation des bandes riveraines.
- Mise à l'eau de 11 bouées sur le lac Trois-Milles afin de réduire la vitesse des bateaux près des berges (pour éviter l'érosion et l'apport en sédiments au lac) et dans les zones sensibles du lac (où se retrouvent plus d'algues, pour éviter le bouturage et l'invasion du lac par ces algues).



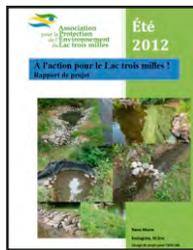
2012

- Caractérisation du littoral : un rapport provenant du RAPPEL
- Correction d'un ponton problématique, se trouvant autour du lac, à l'aide d'une membrane géotextile et filtrante pour diminuer l'apport en sédiments au lac Trois-Milles.



Il est possible de consulter les rapports si vous le souhaitez. Contactez-nous.

- Élaboration d'un bassin de sédimentation sur un petit ruisseau se jetant dans le lac Trois-Milles.
- Calcul de la régénérescence du lac Trois-Milles (par la mesure des débits des différents tributaires se jetant dans le lac Trois-Milles ainsi que celui de la rivière noire).
- Achat d'un sonar et d'un fil afin de pouvoir procéder à l'étude de la bathymétrie du lac Trois-Milles.
- Élaboration de la carte bathymétrique du lac Trois-Milles par monsieur Rémi Morin, biologiste (incluse dans ce guide).
- Rapport de Rémi Morin, biologiste : «À l'action pour le lac Trois-Milles».



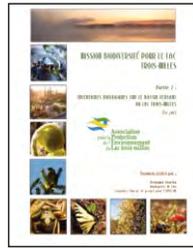
2013, 2014 et 2015

- Étude du périphyton : le périphyton est un mélange complexe d'algues, de cyanobactéries, de champignons, de microbes et de détritus. Il est une des bases des chaînes alimentaires aquatiques et son analyse peut nous donner beaucoup d'informations sur la viabilité d'un lac et son état de santé.

2013

3 études importantes ont été réalisées grâce à l'embauche de Benjamin Gourlin, biologiste:

- Évaluation biologique de la qualité du lac Trois-Milles ;
- Inventaires biologiques sur le bassin versant du lac Trois-Milles ;
- Caractérisation de la présence du castor aux



abords du lac Trois-Milles .

2014

- Consolidation de la structure de retenue (déversoir) et rétablissement de la libre circulation du poisson à l'exutoire du lac Trois-Milles selon les plans et devis de monsieur Miroslav Chum, ingénieur et des recommandations d'un représentant du ministère de l'Environnement et de l'inspecteur municipal.
- Vérification des trois barrages de



castors pouvant être problématiques afin de s'assurer de leur solidité et ainsi garantir la sécurité des riverains et du lac Trois-Milles (avec l'aide de monsieur Miroslav Chum, ingénieur, de monsieur Rémi Morin, responsable de l'environnement à la MRC du Granit et de l'inspecteur

municipal).

- Correction de trois fossés et création d'un bassin de sédimentation filtrant au point de rencontre de ces trois tributaires afin de diminuer l'apport en sédiments au lac Trois-Milles grâce à la collaboration de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.
- Installation d'un cube Morency au chemin sud pour éviter que les castors ne bouchent le ponceau avec un barrage.

2014 et 2015

- Début de l'étude ichtyologique du lac Trois-Milles (en 2014) avec la collaboration du MFFP*** (inventaire des poissons dans le lac, vérification de la santé des poissons, recherche de frayères, visite des zones où se trouvent des plantes aquatiques, inventaire des espèces de menés et conclusion du travail d'inventaire de la biodiversité débuté à l'été 2013) . Conclusion de l'étude en 2015.



2015

- Élaboration du présent guide afin de faire une synthèse de toutes les données recueillies sur le lac Trois-Milles depuis la création de l'APEL3M.

*RAPPEL : Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs, cours d'eau et milieux humides de l'Estrie et du haut bassin de la rivière St-François.

**RSVL : Réseau de surveillance volontaire des lacs

***MFFP : Ministère des forêts, de la faune et des parcs.

Le niveau du lac Trois-Milles

Il est important que le niveau de l'eau d'un lac soit le plus constant possible. Au fil des années, celui du lac Trois-Milles a beaucoup évolué.

Voici pourquoi :

Avant 1990

Un ponceau de 5 pieds de diamètre en tuyau de tôle ondulé était installé à la décharge du lac. Presqu'à chaque crue printanière, on assistait à des débordements importants sur la route située au-dessus de ce ponceau ainsi qu'à des inondations fréquentes chez les riverains.

Signature d'une pétition

Une pétition est signée par la majorité des propriétaires riverains afin que la municipalité fasse installer un deuxième ponceau plus haut que celui existant plutôt que de simplement rehausser la route.

1995

Le projet #15873-001 est adopté par le conseil municipal. Un ponceau rectangulaire en béton armé et un barrage sont installés sous la supervision de la firme ROCHE ltée, Groupe-conseil. Il s'agit d'un déversoir amovible à la tête du lac fait de pièces de bois retenues par des boulons et des tiges filetées galvanisées de 6000mm X 2000 mm avec un seuil de 18 m de longueur, rectangulaire de 6 m. On installe du gravier au fond (pour la vie aquatique) jusqu'à la cote à 47,7m. Des bermes filtrantes et une trappe à sédiments sont aussi installées. On s'assure que la dénivellation maximale soit de 400 mm pour protéger les

salmonidés (truites) pouvant emprunter ce passage.

Par contre, il faut savoir que ce déversoir fut construit, pour une raison inexplicée encore aujourd'hui, 10 pouces plus bas que l'ancien ponceau. Selon la firme d'ingénieurs ROCHE, venue vérifier, en 1995, le nouveau déversoir.

Impacts d'un niveau du lac plus bas :

- réchauffement important de l'eau du lac
- augmentation de la prolifération des algues dans le lac
- risque d'érosion à cause de la fragilisation des berges
- destruction d'aires de frayères et d'aires de repos pour les poissons

1996

Le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Whitton vote une résolution pour que la firme ROCHE fasse une demande auprès du MEF (ministère de l'Environnement et de la Faune) pour élever le déversoir de 8 pouces. Le ministère de l'Environnement et de la Faune autorise l'élévation de 200 mm du niveau du lac durant l'été. On augmente le niveau du lac avec une charpente de bois amovible de 8 pouces. On retrouve donc 8 des 10 pouces perdus en 1995 mais ce, en période estivale uniquement. En effet, la firme ROCHE ainsi que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton s'entendent pour que la pièce de bois soit installée chaque année vers le 15 juin et enlevée vers le 15 septembre.

2005

L'APEL3M, en collaboration avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, prépare et présente un dossier au ministère de l'Environnement et de la Faune afin de rehausser le niveau du lac à son niveau initial. Cette demande est refusée.

2006

Rencontre de l'APEL3M avec un des représentants du ministère de l'Environnement afin de réitérer cette demande.

2007

L'APEL3M fait une demande de modification du certificat d'autorisation pour l'élévation et le maintien stable du niveau du lac Trois-Milles auprès du MDDEP. Un dossier est préparé pour obtenir la permission de rehausser le déversoir. Il est présenté à M. Richard Cooke, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Janvier 2008

M. Cooke envoie une liste des démarches et demandes que la municipalité, en tant que propriétaire du déversoir, doit effectuer afin de rehausser une fois pour toutes le niveau du lac.

2010

L'APEL3M, en collaboration avec le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Whitton, présente une autre demande d'autorisation pour l'élévation du niveau du lac Trois-Milles à son niveau initial.

La demande est refusée mais on accepte de modifier les dates du rehaussement estival du niveau du lac. Désormais, la pièce de bois au déversoir est installée chaque année vers le 15 mai et enlevée vers le 15 octobre.

2012

La pièce de bois au déversoir fut remplacée par une pièce amovible en aluminium.



Plantes aquatiques et algues

Dans un premier temps, il faut savoir qu'une plante aquatique est différente d'une algue car celle-ci ne possède pas de feuillage, ni de racine et de tige. Elle fait partie de la famille de la thalle.



Des études ont été faites au lac Trois-Milles concernant les plantes aquatiques et, depuis 2013, nous avons également débuté une étude sur le périphyton, une algue que nous retrouvons sur presque toutes les roches du lac. Malheureusement, nous ne possédons pas encore les résultats de cette étude puisqu'elle requiert trois années consécutives de prises de données afin de connaître l'évolution de cette algue au lac Trois-Milles. Les résultats nous seront communiqués par le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Voici un petit historique des données que nous possédons sur les plantes aquatiques dans le lac Trois-Milles :

1950

- une étude du MTCP* démontre que seulement une espèce de plante aquatique a été répertoriée dans le lac Trois-Milles.

1975

- une seconde étude du MTCP recense 5 espèces de plantes aquatiques.

2004

- Le projet SAGE, étude effectuée par R A P P E L , d é m o n t r e q u e , malheureusement, il existe maintenant 20 espèces de plantes

aquatiques dans ce lac.

Que s'est-il donc passé ? Nous savons que la prolifération des plantes aquatiques peut avoir plusieurs causes dont la température du lac et l'érosion des berges. De plus, un niveau d'eau trop bas amène le réchauffement prématuré d'un lac et un niveau de lac changeant augmente les risques d'érosion des berges et l'apport de sédiments dans le lac. Il faut se rappeler qu'en 2004, le niveau du lac était 10 pouces plus bas que son niveau initial depuis la création du déversoir (consultez le texte concernant le niveau du lac).

Donc, entre 1975 et 2004, c'est une quinzaine d'espèces de plantes aquatiques qui sont apparues dans le lac Trois-Milles. Nous croyons toutefois que la principale cause de cette importante augmentation des plantes aquatiques au lac découle du travail de drainage forestier qui fut effectué dans notre bassin versant à cette époque, lequel a entraîné un nombre faramineux de sédiments dans la rivière noire et dans notre lac.

2011

Une étude faite par R A P P E L ** sur la caractérisation du littoral nous démontre qu'il y a quatre plantes aquatiques de plus qu'en 2004 dans le lac Trois-Milles. Sur 24 plantes identifiées, 17 sont les mêmes qu'en 2004 et 7 sont soit de nouvelles plantes ou des plantes non identifiées lors de la première étude. Le réchauffement de l'eau, le niveau de l'eau du lac et l'accumulation de sédiments sont possiblement les raisons de l'augmentation du nombre de plantes aquatiques.

L'épaisseur des sédiments accumulés au fond du lac joue un grand rôle dans la prolifération des plantes aquatiques et des algues. Il est donc intéressant de savoir qu'entre 2004 et 2011 une baisse significative a été observée dans

les deux premiers mètres du littoral. En effet, l'épaisseur moyenne des sédiments au fond du lac a diminué de 70% dans cette zone. De plus, il faut mentionner que 6% des zones étudiées en 2011 possédaient une épaisseur de 50 cm et plus alors qu'en 2004 c'était plutôt 54% des zones qui dépassaient cette profondeur.

*MTCP : ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

** R A P P E L : Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs, cours d'eau et milieux humides de l'Estrie et du haut bassin de la rivière St-François.

Les cyanobactéries

Les cyanobactéries, communément appelées algues bleu vert, sont microscopiques et se retrouvent malheureusement dans notre lac.

En 2008, 2009 et 2012, nous avons été à même de constater son efflorescence et d'aviser le ministère concerné afin de tenir à jour leurs signalements.

Tard au printemps, nous pouvons observer une sorte de soupe jaunâtre qui prolifère sur le lac qui est, à s'y méprendre, semblable à des cyanobactéries. Il s'agit plutôt de pollen s'échappant de nos arbres et arbustes.

Si vous regardez l'eau du lac (dans la colonne d'eau) durant l'été, vous verrez des petits points verdâtres : ce sont des cyanobactéries. À ce stade, elles ne sont pas dangereuses mais elles peuvent causer des irritations si elles sont très abondantes. Lorsque les conditions sont favorables : soleil, chaleur et présence de phosphore dans le lac, les petits points verdâtres se transforment en une écume ressemblant à une crème de brocoli. C'est ce que nous appelons une fleur d'eau de cyanobactéries.



Pour contrer le phénomène des cyanobactéries, nous n'avons malheureusement pas de pouvoir sur la météo... Notre seul moyen d'éviter une efflorescence de cyanobactéries est donc d'éviter l'apport en phosphore au lac, qui est la principale cause de sa présence. Nous devons, pour ce faire, éviter les engrais, avoir et entretenir des installations septiques adéquates, s'assurer d'une saine gestion du secteur agricole et forestier et nous devons renaturaliser nos rives, comme nous le mentionnons depuis des années.

** Si vous constatez la présence d'une efflorescence de cyanobactéries dans le lac, il est très important de communiquer avec la municipalité (qui communiquera avec nous ensuite). Nous irons constater sur place l'état de l'éclosion. Le ministère de l'Environnement (MDDELCC) nous demande de prendre en note tous les signalements (récurrents ou non) avec le plus de précision possible et leur transmettre un rapport à chaque année. Nous vous encourageons donc à nous téléphoner dès que vous constatez une fleur d'eau et à nous contacter à nouveau si vous voyez de nouvelles apparitions et/ou une aggravation de la situation. Votre collaboration est primordiale !

MDDELCC : Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, des Lacs et des Changements Climatiques.

Le RSVL... c'est quoi au juste ?

Le RSVL ou Réseau de surveillance volontaire des lacs est un organisme relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques. Le RSVL surveille de près les lacs du Québec et leur état, année après année. Par contre, pour que cette surveillance soit possible, il faut que des organismes comme l'APEL3M collaborent avec le RSVL, ce que nous faisons depuis 2006.

Presque chaque été, depuis maintenant 8 ans, l'APEL3M prend des données du lac Trois-Milles à l'aide d'instruments de mesure que nous nous sommes procurés au fil des ans, grâce aux subventions reçues. Nous envoyons par la suite nos données au RSVL qui nous fournit un rapport détaillé de l'état du lac Trois-Milles. Voici donc un bilan de ces rapports depuis 2006.

1-Transparence de l'eau :

La mesure de la transparence de l'eau se fait à l'aide d'un instrument appelé le disque de Secchi. Une prise donnée doit être effectuée toutes les deux semaines, du début juin jusqu'au début octobre, et ce, tous les ans. Il s'agit d'une variable facile à mesurer et qui est utile pour mettre en évidence des changements à long terme dans la qualité de l'eau et dans l'état du lac. Plus c'est profond, plus l'eau est claire.

Le lac Trois-Milles :

- 1975 : la transparence était de 1,5 mètres : eau très trouble (source : MTCP)
- 2006 : la transparence était de 2,1 mètres : eau très trouble.
- 2011 : la transparence est de 1,7 mètre : eau très trouble
- 2012 : la transparence est de 2,2 mètres : eau trouble

- 2013 : la transparence est de 2,4 mètres : eau trouble
- 2014 : la transparence est de 2,2 mètres : eau trouble
- 2015 : la transparence est de 2,2 mètres : eau trouble

On peut donc dire que l'eau est plus claire au lac Trois-Milles et qu'elle se maintient depuis quelques années.

2-Analyses d'eau :

les analyses d'eau coûtent 340\$ à l'APEL3M et comprennent la prise de données de trois variables : le phosphore total, la chlorophylle A et le carbone organique dissous. Il n'est pas nécessaire de les faire à chaque année.

a) Phosphore total :

Plus un lac est riche en phosphore, plus il est propice à la prolifération d'algues. Le phosphore provient de nos installations septiques non-conformes, de nos savons et détergents, des engrais épandus dans les champs agricoles et sur nos pelouses et des sédiments apportés par les ruisseaux se déversant au lac Trois-Milles.

Le lac Trois-Milles :

- 2006 : 12,0 ug/l : eau légèrement enrichie de phosphore.
- 2011 : 14,0 ug/l : eau enrichie de phosphore.

b) Chlorophylle A :

La mesure de la concentration de la chlorophylle A d'un lac est une mesure indirecte de la quantité d'algues qui s'y trouvent.

Le lac Trois-Milles :

- 2006 : 5,3 ug/l : présence élevée

d'algues microscopiques en suspension.

- 2011 : 4,8 ug/l : présence élevée d'algues microscopiques en suspension (mais moins !)

c) Carbone organique dissous (COD) :

Le carbone organique dissous permet de suivre l'évolution de la pollution organique des lacs (décomposition de débris organiques végétaux et animaux). C'est le COD qui donne une coloration brune à l'eau. Des concentrations élevées de COD peuvent affecter les réserves d'oxygène des cours d'eau. Un lac sans oxygène et une eau brune, c'est un lac où les poissons et autres organismes vivants ont peine à survivre.

Le lac Trois-Milles :

- 2006 : 6,1 mg/l : eau colorée ce qui diminue la transparence de l'eau.
- 2011 : 8,1 mg/l : eau très colorée ce qui diminue la transparence de l'eau.

Niveau trophique d'un lac :

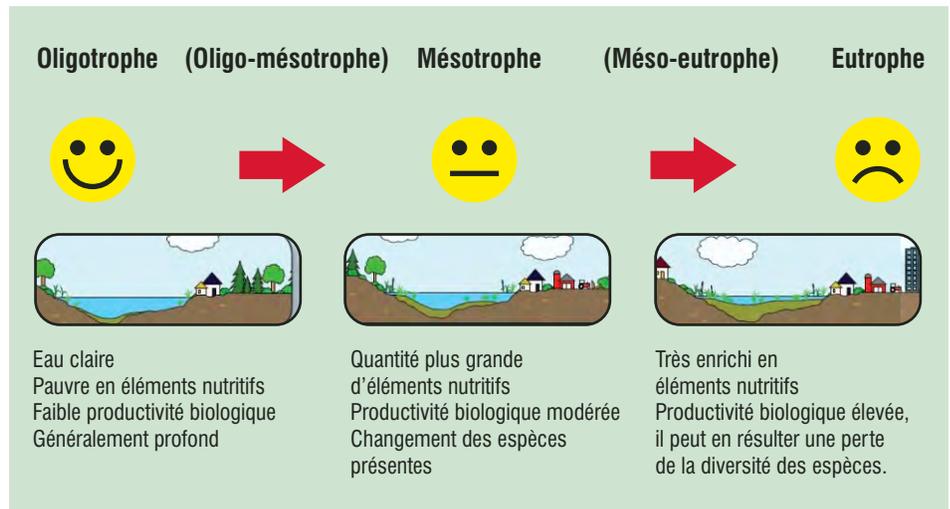
Grâce à la transparence de l'eau et aux analyses d'eau (phosphore total, chlorophylle A et COD), le RSVL peut ensuite évaluer le niveau trophique du lac Trois-Milles.

L'état trophique d'un écosystème aquatique représente son degré d'enrichissement en nutriments (généralement le phosphore) et l'importance de la croissance des plantes. Un lac ou une rivière présentant des concentrations de phosphore, de chlorophylle A et de COD élevées est considéré comme eutrophe... ou mort si vous préférez... comme un marécage.

Classement du lac Trois-Milles selon le RSVL :

- 2006 : le processus d'eutrophisation se situe à un stade méso-eutrophe.
- 2011 : le processus d'eutrophisation se situe au stade mésotrophe.
- 2012 : le processus d'eutrophisation se situe au stade méso-eutrophe.
- 2013 : le processus d'eutrophisation se situe au stade méso-eutrophe.
- 2014 : le processus d'eutrophisation se situe au stade méso-eutrophe.
- 2015 : le processus d'eutrophisation se situe au stade méso-eutrophe.

Voici l'échelle de classement du niveau trophique :



Conclusion :

Il est impératif de poursuivre les actions commencées et de mettre en place rapidement les autres mesures requises afin de limiter au maximum les apports de matières nutritives provenant des activités humaines. Il nous faut ralentir le processus et préserver l'état du lac, ce que l'APEL3M s'efforce de faire, année après année (renaturalisation, bassins de sédimentation, etc.). Voilà pourquoi il est si important de nous aider et de nous soutenir en vous procurant (entre autres) votre carte de membre !

*** Pour consulter les rapports détaillés du lac Trois-Milles ainsi que ceux de tous les lacs du Québec participant à cette surveillance, nous vous invitons à consulter le site suivant :

www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/rsvl/index.htm

La bande riveraine



La bande riveraine, c'est la partie de votre terrain située en bordure du lac. Elle est très importante car c'est elle qui protégera (ou non) le lac selon les types de végétaux qu'elle contient, la grandeur des arbres et végétaux qui y sont présents, sa dénivellation ainsi que l'utilisation que vous en faites.

La bande riveraine, si elle est bien aménagée et bien renaturalisée, agit comme une barrière qui :

- retient les sédiments et les nutriments pour ne pas qu'ils entrent dans le lac ;
- stabilise la rive par les nombreuses racines des végétaux ;
- filtre les polluants par les racines ;
- crée de l'ombre pour l'eau et les roches (l'empêchant de devenir trop chaude) ;
- prévient l'ensablement ;
- réduit les algues et les plantes aquatiques dans le lac ;
- conserve une eau claire et fraîche propice aux poissons.

Plus la bande riveraine protégée sera large, remplie de végétaux divers, plus elle sera efficace. Il faut savoir que le taux d'habitations autour du lac et l'artificialisation des terrains bordant le lac (enlèvement d'arbres, enrochement, construction de murets, gazon tondu, etc.) nuisent à la qualité de l'eau, amènent la dégradation du lac et de ses écosystèmes et sont responsables du vieillissement prématuré du lac Trois-Milles.

En 2010, nous avons procédé à la caractérisation des bandes riveraines de TOUS les terrains autour du lac, en plus de vous informer sur la nouvelle réglementation de la MRC. Nous avons octroyé une note de 1 à 5 à tous les terrains : 1 étant un terrain complètement ouvert au lac et dont le gazon est tondu tout près de la rive et 5 étant un terrain complètement boisé ou renaturalisé sur 5 mètres, comme le demande la nouvelle réglementation.

En 2012, la MRC du Granit a mis en application sa nouvelle réglementation en matière de renaturalisation des berges de tous les lacs et cours d'eau situés sur son territoire. C'est maintenant obligatoire de veiller à ce que votre bande riveraine soit adéquate et il revient à l'inspecteur municipal de s'assurer que tous les terrains en bordure du lac Trois-Milles soient conformes à cette réglementation.

10 bonnes raisons de protéger votre bande riveraine pour VOUS!

- 1) Maintient la valeur esthétique et immobilière de votre terrain (arbre=\$).
- 2) Donne plus d'intimité à votre terrain.
- 3) Diminue la surface gazonnée à entretenir (vous sauvez du temps!).
- 4) Prévient la perte de terrain par l'érosion des vagues.
- 5) Maintient la structure de votre rive : ce qui vous évite des réparations coûteuses après l'obtention longue et complexe d'autorisations légales !
- 6) Offre une barrière contre le bruit des embarcations.
- 7) Fournit une haie brise-vent l'hiver ce qui peut diminuer les coûts de chauffage.
- 8) Rafraîchit le terrain l'été grâce à l'ombre des arbres, pouvant même réduire de 8°C la température intérieure de votre maison (Air climatisé gratuit!).
- 9) Prévient les inondations et la sécheresse du terrain adjacent.
- 10) Attire le respect du voisinage envers vous et contribue à votre bonne réputation.

Mieux vaut une vue restreinte sur un lac en santé, qu'une vue imprenable sur un lac pollué !



10 bonnes raisons de protéger votre bande riveraine pour le LAC!

- 1) Capte le phosphore généré par votre fosse septique ce qui en limite l'apport au lac car une bande riveraine forestière de 10 mètres a le potentiel de retenir 80 % du phosphore provenant des fosses septiques.
- 2) Préviend la prolifération des plantes aquatiques et des algues, dont les cyanobactéries qui peuvent être toxiques pour vous.
- 3) Ralentit le réchauffement de l'eau, un facteur presque aussi important que le phosphore dans la croissance des algues !
- 4) Diminue l'érosion de la berge, ce qui prévient l'apport de sédiments dans le lac. Une pente douce de la berge amortit davantage les vagues et limite ainsi mieux l'érosion qu'une pente forte ou un muret.
- 5) Offre une barrière contre le ruissellement de surface qui amène au lac des particules de sol et d'engrais (naturel ou artificiel) dans le lac.
- 6) Crée de l'ombre aux poissons ce qui améliore leur chance de survie.
- 7) Protège le lac contre son vieillissement accéléré.
- 8) Procure un abri, un lieu de reproduction et de la nourriture à différents animaux qui utilisent le lac.
- 9) Favorise la biodiversité végétale et animale de votre terrain et du lac.
- 10) Contribue à stabiliser le niveau du lac, ce qui est un avantage biologique certain.



Étude ichtyologique du lac Trois-milles

L'APEL3M et le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ont complété l'étude ichtyologique du Lac Trois-Milles en 2015. Le but de cette étude était d'approfondir nos connaissances sur la faune aquatique, dont le doré, et de mieux protéger l'habitat du poisson dans notre lac.

Une première phase de cette étude en 2014 a permis de vérifier l'état des frayères du doré et d'identifier la population des différentes espèces dans notre lac. Aucune frayère n'a été trouvée dans les tributaires ce qui nous pousse à croire que les frayères se trouvent plutôt dans les hauts fonds rocheux du lac. Une pêche à la senne a ensuite permis de récolter diverses espèces de poissons qui ont été identifiées et dénombrées sur le terrain. La majorité des prises a été remise à l'eau alors que quelques spécimens ont été conservés pour étude en laboratoire.

La deuxième phase de cette étude a été conclue à l'automne 2015. Elle ciblait davantage le doré jaune et visait l'évaluation de son état de santé et la structure de sa population afin d'en assurer une gestion adéquate. Cette expérimentation s'est faite à l'aide de gros filets installés à différents endroits dans le lac. Les dorés récoltés ont été mesurés et pesés sur le terrain. Les vingt-quatre prises furent analysées le jour même en laboratoire, révélant le contenu stomacal, la maturité sexuelle et leur âge. Les poissons ont ensuite été donnés à une banque alimentaire de Sherbrooke.

L'inventaire ichtyologique a permis de recenser sept espèces de poissons différentes dans le lac Trois-Milles pour un total de 784 poissons se répartissant ainsi : 24 dorés jaune, 77 achigans à petites bouches, 194 perchaudes, 167 crapets soleil, 122 meuniers noirs, 1 mullet à corne, 199 raseux-de-terres. L'abondance des petits poissons recueillis dans le lac

assure, selon cette étude, une quantité raisonnable de nourriture pour le doré et ses compétiteurs comme la perchaude et l'achigan.

La majorité des dorés recueillis étaient à la limite de la longueur permise pour la pêche : cinq poissons seulement auraient dû être remis à l'eau selon la réglementation en vigueur. Leur âge moyen était de 4,3 ans tandis que le plus vieux doré trouvé avait atteint l'âge de 13 ans. Selon les recherches de Scott et Crossman, l'âge de la maturité sexuelle pour le doré se situe autour de 3 ans pour les mâles et les femelles. En ce qui a trait aux anomalies trouvées sur les poissons recueillis, des points noirs (parasites) et quelques fibromes ou nodosités ont été relevés. Ces anomalies se retrouvent en milieu naturel et ne causent habituellement aucun problème pour la survie des poissons.

En conclusion, l'inventaire réalisé par le ministère en 2014 et 2015 nous permet de constater un bon état de santé du doré jaune au lac Trois-Milles et l'espèce ne semble pas subir une pression de pêche excessive. Ayant observé une bonne quantité de poissons et d'insectes, on peut conclure que la nourriture présente dans le lac est suffisante pour la survie de l'espèce. Malgré l'absence de frayères en ruisseaux, le doré réussit à se reproduire de façon efficace dans notre lac. Il demeure impératif de conserver de bonnes habitudes de pêche pour maintenir la ressource dans l'état actuel.

Source : Inventaire ichtyologique du lac des Trois-Milles, MRC du Granit Région de l'Estrie 2014-2015, Stéphanie Cholette et René Houle, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Février 2016.

Bouées et bateaux à moteur



Lors de son assemblée générale annuelle de 2008, l'APEL3M a été mandatée par ses membres afin d'abolir les moteurs hors-bord au lac Trois-Milles. Lors de nombreux débats, une entente est intervenue. Un comité formé de divers intervenants (Association de chasse et pêche, cultivateurs, riverains et APEL3M) a été formé dans le but de trouver une solution pouvant accommoder tout le monde. Ainsi est née l'idée d'installer des bouées sur le lac afin de limiter la vitesse des bateaux à moteur et les endroits où ils peuvent circuler.

Toutefois, installer des bouées sur un lac public demande l'appui de la Municipalité, du MDDEP (ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs) et du ministère des Transports du Canada. Un dossier étoffé, incluant le schéma de l'emplacement des bouées, la grosseur des bouées ainsi que le lettrage de ces dernières, a alors dû être présenté à toutes ces instances gouvernementales. Une réponse rapide et positive de chacun de ces ministères a bien surpris notre association ! Nous avons alors pu procéder à l'achat, au lettrage ainsi qu'à l'installation des bouées.

Maintenant, sachez que ces bouées n'ont que le pouvoir de recommander une limite de vitesse de 10 km/h sur le lac. De plus, entre la rive et la bouée, une embarcation ne devrait naviguer qu'à une très basse vitesse. Finalement, afin d'éviter le bouturage d'algues et de plantes aquatiques ainsi que le brassage des sédiments au fond du lac, les usagers devraient limiter au maximum leur circulation dans les zones délimitées par les bouées.

Lors des derniers tournois de pêche ayant eu lieu sur le lac Trois-Milles, une sensibilisation a été faite auprès des pêcheurs afin de leur faire connaître la fragilité du lac. La

réception de notre messages par ces importants usagers du lac Trois-Milles a été très positive. À ce jour, nous apercevons encore quelques récalcitrants qui s'entêtent à circuler à haute vitesse sur le lac. Il s'agit peut-être de pêcheurs mais il y a aussi des riverains et leurs invités, ainsi que des locateurs de chalets mal informés sur la sensibilité de notre lac. C'est aussi un peu de votre devoir, chers riverains, de faire connaître notre lac et la raison d'être de ces bouées.

Avec de la sensibilisation, nous pourrons un jour atteindre notre objectif, soit que tous les usagers du lac respectent la limite de vitesse recommandée (10 km/h sur le lac et très basse vitesse entre la rive et la bouée) et évitent les zones sensibles (bas fond et abondance d'algues et de plantes aquatiques) délimitées par les bouées sur le lac.

Règlement municipal

Règlement 141-80

Concernant les bateaux à moteur sur les lacs

Trois-Milles et Rat-musqué

À la session régulière du Conseil de la Corporation Municipale de Ste-Cécile tenue lundi le 7 janvier 1980 à l'hôtel de ville, après conversation dûment signifiée à chacun de ses membres, sont présents : M. le Maire Joseph A. Fortier, Messieurs les Conseillers : Alain Rodrigue, Marc-André Boulanger, Jean-Marie Roy, Jacques Lacroix, Pierre Chartrand, André Piché.

1- ATTENDU QUE : que les lacs concernés sont dans la Municipalité de Ste-Cécile de Whitton.

2- ATTENDU QUE : que les moteurs de plus de 25 forces empêchent la baignade sur ces deux lacs en déplaçant la boue et causent de la pollution.

3- ATTENDU QUE : que le Conseil de la Corporation Municipale veut bien accorder un délai d'un an au propriétaire de bateau de plus de 25 forces pour se conformer au dit règlement.

4- ATTENDU QUE : que tout autre propriétaire à venir devra se conformer au règlement ; soit de ne pas avoir un bateau de plus de dix forces de moteur.

5- ATTENDU QUE : que le ski nautique sur ces deux lacs est interdit.

6- ATTENDU QUE : que l'avis de motion a été régulièrement donné à la session du cinq novembre mille neuf cent soixante dix neuf ; et qu'aucune plainte écrite n'a été portée contre ce dit avis.

Il est proposé par : M. Alain Rodrigue et résolu unanimement que le règlement suivant a été adopté.

Corporation Municipale Ste-Cécile de Whitton.

M. Joseph A. Fortier (maire)

Micheline Benoit s. trésorière



Code d'éthique du riverain et de l'utilisateur du lac Trois-milles

Je suis respectueux de l'environnement du lac;

Je respecte le règlement #2008-14 concernant la gestion des bandes riveraines, des engrais et pesticides et le contrôle de l'érosion;

Je respecte le règlement concernant les installations sanitaires;

Je ne nourris pas les canards, comprenant que je peux ainsi rompre leur équilibre naturel et attirer des problèmes tels que la dermatite du baigneur.

Je respecte les autres utilisateurs du lac et les riverains en évitant les bruits excessifs.

EMBARCATIONS:

Je navigue avec prudence et je respecte la limite de vitesse recommandée de 10 km/h;

Je respecte les espaces de navigation recommandés pour protéger les bandes riveraines, prévenir le brassage de sédiments, protéger les baigneurs et les autres usagers du lac;

Je navigue en ligne droite à partir de la rive ou vers la rive;

Je m'assure d'avoir un moteur en ordre et je fais le plein d'essence avant la mise à l'eau de mon embarcation;

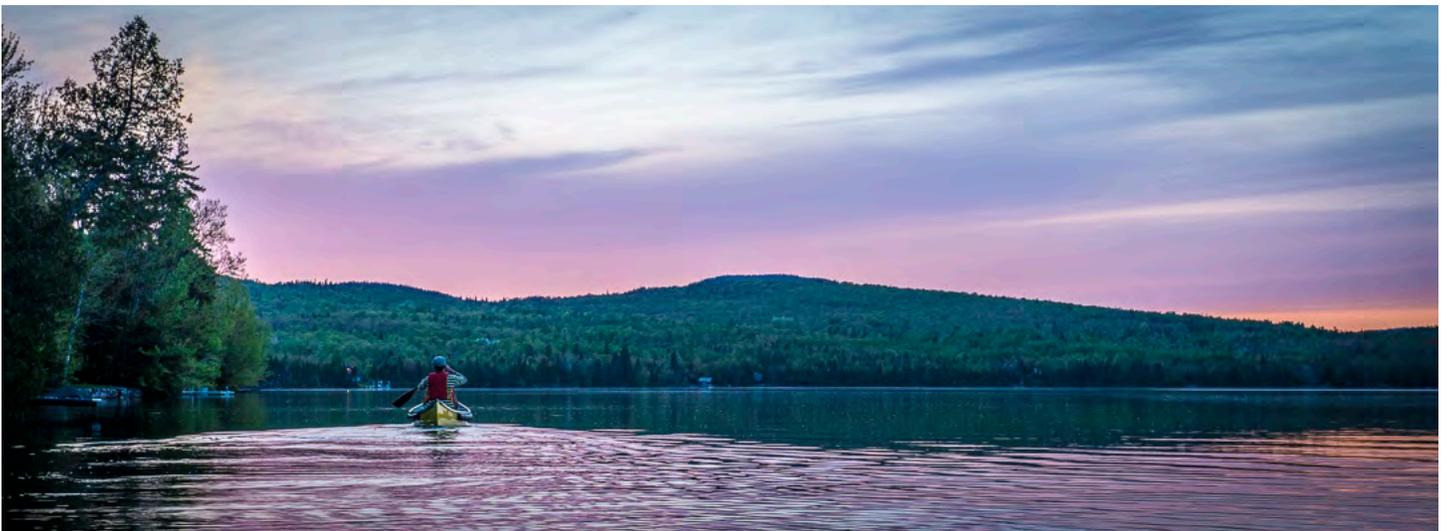
Je remplacerai dès que possible mon moteur à 2 temps par un moteur à 4 temps ou encore mieux par un moteur électrique;

Je m'assure de ne pas introduire d'espèces indésirables (myriophylle ou moules zébrées) par un bon séchage de mon embarcation ou un lavage à l'eau chaude sous pression, si j'arrive d'un cours d'eau incertain;

Je ne jette rien dans le lac, je jette mes déchets et mes mégots dans une poubelle à mon retour sur la rive.

APEL3M, Assoc. Chasse et Pêche,
Municipalité de Ste-Cécile

Le 5 juillet 2010



Les fosses septiques et le champ d'épuration

À notre connaissance, au lac Trois-Milles, nous pouvons affirmer que toutes les installations sont présentement conformes à la réglementation en vigueur. Pour entretenir sa fosse septique et prolonger la vie de votre champ d'épuration, il y a quelques règles à suivre que nous vous partageons dans ce texte. Nous espérons qu'elles vous seront utiles.

Depuis plusieurs années, la MRC du Granit oblige chaque propriétaire permanent à vidanger sa fosse septique au moins une fois tous les 2 ans et exige les propriétaires saisonniers à le faire tous les 4 ans. Cette réglementation nous aide grandement à protéger le lac car, dans le passé, plusieurs de ces fosses étaient malheureusement peu ou pas entretenues.

Afin de prolonger la vie de votre champ d'épuration, il est important de réduire au minimum l'utilisation de l'eau dans votre maison ou votre chalet. De petits gestes simples peuvent grandement aider à la longévité de votre champ d'épuration (ex: éviter la surutilisation de votre lave-vaisselle ou de votre machine à laver, réduire l'utilisation de la chasse d'eau, utiliser une toilette à faible débit, etc.). De plus, il est important de veiller à ce que les eaux de ruissellement et de gouttières soient dirigées loin de votre champ d'épuration. Finalement, lors de fêtes ou de réunions de famille, il est préférable de louer une toilette chimique mobile pour ne pas surcharger votre installation septique.

Aussi, tous les produits qui ne sont pas biodégradables tels que les solvants, peintures, condoms, mégots de cigarettes, couches, serviettes sanitaires et combustibles ne devraient jamais être jetés dans votre toilette ou votre évier.

Si vous possédez un adoucisseur d'eau, il est préférable de déverser l'eau ainsi traitée ailleurs que dans votre fosse septique puisque celle-ci contient des sels qui peuvent nuire au bon fonctionnement de votre champ d'épuration. L'utilisation d'un broyeur à déchet est également à proscrire car il augmente la quantité de boues usées à l'intérieur de votre fosse : le compostage est une merveilleuse solution de rechange.

Il faut savoir que nos systèmes d'assainissement ne sont pas conçus pour retenir le phosphore et l'azote. Ils sont alors rejetés dans l'environnement, s'infiltrent dans le sol ou sont captés par les végétaux. Les risques qu'ils contaminent l'eau du lac sont alors très grands, surtout si votre berge n'est pas suffisamment renaturalisée.

En terminant, il est bon de savoir que, si vous percevez une odeur particulière sur votre terrain, un sol détrempé à certains endroits ou si vous constatez que la végétation pousse beaucoup plus vite qu'à l'habitude, sachez que ce sont de très bons indices qu'il est temps de faire inspecter votre champ d'épuration.

Code d'éthique et règlements du locataire

- Je respecte l'environnement et je garde les lieux intérieurs et extérieurs propres.
- Je ne nourris pas les canards, comprenant que je peux ainsi rompre leur équilibre naturel et attirer des problèmes tels que la dermatite du baigneur.
- Je respecte les autres utilisateurs du lac et les riverains en évitant les nuisances et les bruits excessifs (règlements municipaux #2002-12). L'environnement physique du lac contribue à faciliter la propagation des ondes sonores et les voisins peuvent en être incommodés.
- Je privilégie le moteur électrique car il est beaucoup moins nuisible pour l'environnement, moins nauséabond et génère aussi moins de pollution sonore.
- Le lac étant peu profond et fragile à l'érosion causée par les vitesses trop élevées, je navigue avec prudence à l'intérieur des bouées et je respecte la limite de vitesse recommandée de 10 km/heure.
- Je ne jette rien dans le lac : je dispose de mes déchets et mégots dans une poubelle à mon retour sur la rive (le temps mis par le mégot pour se décomposer dans la nature varie de 6 mois à une dizaine d'années, selon qu'il s'agisse d'un mégot avec ou sans filtre).
- Je privilégie les détergents à lessive, à vaisselle, savons corporels, shampoings qui sont sans phosphate afin de limiter le processus d'eutrophisation du lac. Ainsi, j'évite la modification et la dégradation de ce milieu aquatique, associées à l'apport de substances nutritives, tels les phosphates, les engrais, les eaux usées, etc. qui augmentent la production d'algues et rend l'eau trouble.
- Je suis très vigilant quant aux feux extérieurs et je respecte les recommandations en vigueur par temps sec. En aucun cas, je coupe des branches ou des arbres pour en faire du bois à brûler.
- En somme, je respecte les riverains et l'environnement comme l'ensemble des utilisateurs du lac le fait. Ainsi, je passe un séjour fort agréable au lac Trois-Milles.

La location de chalets au Québec

Voici ce que tous les riverains du lac Trois-Milles devraient savoir sur la location d'un chalet ou d'une maison au Québec.

La règle du 31 jours :

Dès qu'un chalet est loué contre rétribution moins de 31 jours, le règlement sur les établissements d'hébergement touristique s'applique. Vous avez donc besoin d'une attestation de classification touristique pour agir en toute légalité.

Corporation de l'industrie touristique du Québec ou CITQ: www.citq.qc.ca
C'est l'organisme mandaté pour délivrer les attestations et établir la classification de l'établissement qui sera valide pour une période de 48 mois. Un panneau indiquant le nom de l'établissement et sa classification (nombre d'étoiles) doit être affiché bien en vue sur le chalet ou la maison louée pour ces courts séjours.

Louer votre chalet vous intéresse ?
Sachez qu'il vous faut:

- Faire une demande à la CITQ. Coût de 236.33\$+taxes, plus 4.98\$ par unité.
- Obtenir de la municipalité un certificat de conformité municipale vous autorisant à opérer un hébergement touristique dans votre chalet ou maison.
- Obtenir de la municipalité un certificat qui atteste que votre établissement ne contrevient à aucune réglementation municipale.
- Vous procurer une assurance-responsabilité d'au moins 2 millions de dollars auprès de votre assureur. Vérifiez que la mention de location à court terme est bien inscrite sur votre contrat d'assurance.
- Vous devez prélever 3\$ par jour de taxe sur le tourisme. Il faut donc vous inscrire au fichier de Revenu Québec pour remettre les sommes

perçues au ministère du Revenu
t r i m e s t r i e l l e m e n t .
www.revenuquebec.ca

Vous voilà maintenant prêt à opérer votre hébergement touristique. Enfin presque...

N'oubliez pas que vos locataires ne vivront chez vous qu'un certain temps alors que vos voisins demeureront vos voisins une fois que vos locataires seront partis.

Vous trouverez dans ce guide un code d'éthique à l'intention de vos locataires. Vous pourrez l'afficher bien en vue dans votre établissement. N'hésitez pas aussi à inscrire vos attentes sur l'entente de location que vous signerez avec eux.

Statuts et règlements

Modifié à l'assemblée générale du 10 octobre 2009

N.B. Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

1. Raisons d'être de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles

- Protéger et améliorer la qualité des eaux du lac et de ses affluents ;
- Protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier du lac et de ses affluents contre toutes formes de dégradation ;
- Sensibiliser les riverains du lac Trois-Milles et la population locale aux problèmes de l'environnement, aux situations et comportements contribuant à la dégradation de l'environnement et aux moyens de protéger la qualité de celui-ci ;
- Effectuer auprès des ministères de l'Environnement, les démarches qui s'imposent pour obtenir les études et les services du programme des lacs ;
- Effectuer auprès des autorités, telles que la MRC et les ministères concernés, les démarches requises pour protéger la qualité de l'environnement du lac ;
- Effectuer auprès de la municipalité, les démarches qui s'imposent pour obtenir des règlements visant à assurer la qualité de l'environnement et à protéger la nature ;
- Amorcer toute démarche visant à améliorer la qualité de la vie, aménager et mettre en valeur les attraits naturels du lac Trois-Milles ;
- Faire front commun avec le Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie (RAPPEL) et des associations existantes pour obtenir des autorités gouvernementales les lois cadres,

les règlements et les budgets, si applicables, qui assureront la protection du lac ;

- Obtenir l'expertise professionnelle nécessaire à la formulation de recommandations visant l'exécution de correctifs appropriés pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles ;
- Obtenir et améliorer les connaissances disponibles sur l'écologie régionale et diffuser l'information afin de sensibiliser la population sur la richesse du lac Trois-Milles ;
- Soutenir les instances responsables de l'application de tous les règlements, lois ou politiques visant à préserver le lac et son environnement ;
- Faire en sorte que le lac Trois-Milles soit un lieu de villégiature privilégié et enviable.

1.2 Siège social

Le siège social de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles est établi à Sainte-Cécile-de-Whitton, province de Québec (APEL3M).

1.3 Éléments constitutifs de l'association. (APEL3M)

- Les membres ;
- L'assemblée générale annuelle (AGA) ;
- Le conseil d'administration (C.A.).

2. Membres et cotisation

2.1 Les membres invités à faire partie de l'association (APEL3M) sont les résidents du lac, habitants de part et d'autre des rives ou chemins bordant le lac ;

2.2 Les personnes qui ne sont pas résidents du lac et qui désirent encourager l'APEL3M, peuvent se procurer une carte membre-ami. Les membres-amis du lac n'ont pas droit

de vote lors des assemblées.

2.3 Tous les membres doivent payer une cotisation annuelle dont le montant est déterminé lors d'une assemblée générale annuelle.

2.4 La cotisation couvre l'année financière de l'association soit la période du 1er janvier au 31 décembre.

3. Assemblée générale annuelle

3.1 Une assemblée générale annuelle doit avoir lieu à l'endroit, à l'heure et à la date déterminés dans l'avis de convocation adressé par le secrétaire. De préférence, l'assemblée annuelle aura lieu durant la période estivale.

3.2 Mandat de l'assemblée générale annuelle (AGA)

- Adopter la mission, les orientations, les objectifs majeurs, les politiques et les principaux projets ;
- Adopter les règlements/ amendements des statuts et règlements ;
- Approuver les états financiers ;
- Élire les membres du C.A. ;
- Entériner le bilan financier et le bilan du président.

3.3 Avis de convocation d'une assemblée générale

L'avis de convocation d'une assemblée générale signé par le secrétaire et indiquant l'endroit, l'heure, la date et l'ordre du jour de la réunion, doit être communiqué par écrit aux membres au moins dix jours à l'avance pour une assemblée générale annuelle.

3.4 Quorum aux assemblées

Le quorum requis pour procéder aux délibérations d'une assemblée est d'au moins 20% des membres de l'association.

3.5 Votation aux assemblées générales

À l'assemblée générale annuelle ou à une assemblée extraordinaire, le vote sur quel que sujet que ce soit est un vote à main levée à moins qu'une personne ayant droit de vote appelle au scrutin secret.

Toute décision sera adoptée par un vote majoritaire des membres en règle. La personne occupant la présidence de l'assemblée n'a pas droit de vote, à l'exception des cas où il y a égalité des votes, dans un tel cas, elle dispose d'un vote prépondérant.

4. Conseil d'administration

4.1 Élection des membres au conseil d'administration

Les membres du C.A. sont élus annuellement lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres du C.A. sont élus pour une période de deux ans. Le C.A. peut combler un poste qui devient vacant suite à la démission d'un membre. La personne élue par le C.A. occupera ce poste jusqu'à la fin du mandat.

4.2 Constitution du C.A.

- Président ;
- Vice-président ;
- Secrétaire ;
- Trésorier ;
- Administrateurs (3) ;
- Représentant du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton ;
- Représentant de l'association de chasse et pêche de Sainte-Cécile-de-Whitton.

4.3 Mandat du conseil d'administration

- Procéder à l'élection d'un président ;
- Procéder à l'élection d'un vice-président ;
- Procéder à l'élection d'un secrétaire ;
- Procéder à l'élection d'un trésorier ;
- Les membres élus du C.A. sont responsables de l'attribution des différents postes au sein du C.A. ;
- S'occuper de la mise en application

des résolutions et des projets décidés à l'AGA ;

- Voir à la bonne administration de l'association ;
- Décider de l'orientation et de la position de l'association sur les nouvelles questions importantes ;
- Approuver les orientations budgétaires ;
- Faire le bilan annuel des activités à l'AGA.

4.4 Rôles :

4.4.1 Rôle du président

Le président est le représentant officiel de l'association. Il préside les réunions de l'association, pose tous les gestes requis ou autorisés par le C.A. et il possède tous les pouvoirs et les devoirs que lui confère son poste. Ses principales fonctions sont :

- Représenter officiellement l'association auprès des diverses instances municipales, gouvernementales et de la population ;
- Présider les réunions de l'association ;
- Élaborer les points d'ordre du jour des réunions ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'association avec l'aide du C.A. ;
- Soumettre annuellement un rapport d'activités à l'AGA ;
- Signer les chèques avec le secrétaire ;
- Signer les chèques avec le trésorier.

4.4.2 Rôle du vice-président

Le vice-président supporte le président dans la conduite des affaires de l'APEL3M et a comme principales fonctions :

- Présider en l'absence du président ;
- Recevoir des tâches spécifiques du président ;
- Lorsque le président ne peut agir, le vice-président a et exerce tous les droits et pouvoirs du président ;
- Supporter le président dans la conduite des affaires de l'APEL3M .

4.4.3 Rôle du secrétaire

Rédige les comptes-rendus ainsi que les ordres du jour des réunions, les achemine et les archive.

De plus, il voit à ce que :

- Les avis de convocation soient conformes aux règlements ;
- La liste des membres et leurs coordonnées soit à jour ;
- Collabore à la communication entre les membres de l'APEL3M et le CA.

De plus, le secrétaire :

- Peut signer les chèques avec le président ou le trésorier.

4.4.4 Rôle du trésorier

Le trésorier voit à ce que :

- Les chèques et argent soient déposés au nom de l'APEL3M ;
- Les membres paient leur cotisation ;
- Les dus de l'APEL3M soient payés ;
- Les livres soient tenus à jour ;
- Les états financiers annuels soient produits.

De plus, le trésorier :

- Peut signer les chèques avec le président ou le secrétaire ;
- Présente les états financiers lors de l'assemblée générale annuelle.

4.4.5 Rôle des administrateurs

Dans le cadre de leurs responsabilités, les administrateurs sont responsables d'un dossier. La distribution des dossiers se fait après chaque élection. Les dossiers peuvent être modifiés et sont ici énumérés à titre indicatif :

- Qualité de l'eau,
- Renaturalisation,
- Érosion,
- Bateau à moteur,
- Installation sanitaire,
- Journal,
- Relations publiques et publicité,
- Vente de cartes de membres,
- Site internet,

- Activités sociales,
- Plaintes,
- 4.5 Avis de convocation du C.A.

Une convocation soit transmise de façon verbale, par courrier régulier ou électronique, indiquant l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion, est adressée par le secrétaire à chacun des membres du C.A. sept jours avant la date de la réunion.

4.6 Quorum pour une réunion du C.A.
La présence de 50% des membres plus un, constitue le quorum pour une réunion du C.A.

4.7 Ajournement d'une réunion
Si le quorum n'est pas atteint après une période de trente minutes à partir de l'heure indiquée sur l'avis de convocation, la réunion est ajournée.

4.8 Compte-rendu des réunions du C.A.
Le compte-rendu des réunions du C.A. est acheminé à tous les membres du C.A. avec l'avis de convocation du prochain C.A.

4.9 Nombre de réunions du C.A.
Le C.A. de l'association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles doit se réunir au moins quatre fois par année, la réunion étant convoquée par le secrétaire, à la demande du président.

5. Amendements aux statuts et règlements

Les amendements à ces règlements ou à quels que règlements de l'association doivent être approuvés par un vote à majorité simple lors d'une assemblée générale.

6. Éthique et déontologie

6.1 Toute décision du C.A. de l'APEL3M doit être prise dans le meilleur intérêt de la protection de l'environnement du lac Trois-Milles.

6.2 Les membres du C.A. doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la protection du lac.

Historique du lac

Attention

Cet article se veut un petit historique des premiers résidents du lac Trois-Milles. Comme aucun texte n'existe sur le sujet, nous trouvions important de conserver des traces écrites sur ce que nous savons. Nous sommes conscients que ce n'est pas le mandat de l'APEL3M de faire cette recherche mais nous trouvions important de l'inclure au présent guide. Bien sûr, ces données sont susceptibles de comporter certaines erreurs et évolueront avec le temps. Qui veut enrichir ou corriger nos informations est le bienvenue! Vous serez probablement surpris de constater à quel point les terrains autour du lac ont su rester au sein des mêmes familles.

Le nom

On sait peu de choses sur l'histoire du lac Trois-Milles. En effet, peu de publications en font mention mais, monsieur Léo Rodrigue, a raconté que, de mémoire d'homme, des courses de chevaux avaient lieu tous les dimanches d'hiver sur le lac Trois-Milles. Ce loisir, bien aimé de plusieurs résidents de Sainte-Cécile-de-Whitton, aurait duré, toujours selon monsieur Rodrigue, deux ou trois hivers sur le lac. Cette activité aurait ensuite été poursuivie sur le Lac-Drolet, lac plus grand. Le lac Trois-Milles devrait donc son nom à sa circonférence (et non à la distance aller-retour). Les courses de chevaux se faisant autour du lac Trois-Milles, un cheval faisant un tour parcourait une distance de trois milles, d'où le nom donné à ce lac. Monsieur Rodrigue évalue que le lac aurait tout au plus un mille de long. Monsieur Victor Campeau se souvient également de ces courses et a confirmé cette information.

Certains, par contre, croient que le lac Trois-Milles ferait environ 1,5 milles dans son axe le plus long, et que les courses de chevaux se faisaient plutôt aller-retour. Donc, un cheval parcourait trois milles durant cette

course et le nom du lac proviendrait plutôt de cette distance. Difficile de trouver l'information exacte mais ces courses de chevaux seraient bel et bien à l'origine du nom du lac Trois-Milles.

Secteur Nord

Dans le livre du centenaire de Sainte-Cécile-de-Whitton, on y apprend que le premier chalet ou résidence y fut construit par monsieur Napoléon Paré en 1922. Cette propriété, située du côté de la route 263, fut par la suite vendue à monsieur Henri-Louis Audet, fils de Louis Audet, alors propriétaire du magasin général de Sainte-Cécile-de-Whitton. Par la suite, le frère de Henri-Louis, Ernest Audet, construisit également une propriété sur les bords du lac Trois-Milles, du même côté du lac. Leur soeur et son mari Fernand Jobin les imitèrent peu de temps après. La famille Audet fut donc la première famille à faire de ce merveilleux lac leur chez-soi.

À l'époque, les gens vivaient presque exclusivement d'agriculture sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Whitton. La terre agricole de monsieur Henri Bilodeau, cultivateur, se rendait jusqu'au lac Trois-Milles (secteur Nord également). Monsieur Bilodeau vendit une partie de son terrain à monsieur Elie Rodrigue, qui y construisit un chalet. Par la suite, Léo et Raoul y construisirent également leur chalet et devinrent les voisins d'Elie. Leur soeur Yvette, épouse de monsieur Adrien Trépanier, fit de même quelques temps plus tard. C'est donc le secteur nord du lac Trois-Milles qui fut habité en premier.

Ce n'est que le 3 décembre 1975 que le chemin menant aux terrains du secteur nord, alors appelé le chemin de la Baie Sablon, fut verbalisé. Cette décision fut prise par le conseil municipal de l'époque car le chemin était en très mauvais état et la municipalité trouvait important de le

rénover afin d'encourager le développement touristique au lac Trois-Milles. Pour ce faire, monsieur Jean-Marie Bilodeau dut céder une partie de son terrain à la municipalité afin que l'on puisse élargir le chemin et creuser des fossés de chaque côté. On entreprit donc d'importants travaux à partir de la route 263 jusqu'à la fourche, en face de l'emplacement de monsieur Léo Rodrigue, sur une longueur de 3/8 de mille environ, selon les archives.

Secteur Sud

La partie Sud du lac Trois-Milles était, à l'époque, presque entièrement la propriété de monsieur Jean-Baptiste Campeau. La terre de monsieur Campeau s'étendait sur une partie du chemin principal et se rendait jusqu'au lac. Il bâtit son chalet sur la rue Principale, près du pont, à la décharge du lac.

Dans les années 50, monsieur Campeau vendit une partie de son lot à M. Albert Bilodeau, un commerçant de bois. Il fit l'acquisition de la partie de terrain s'étendant de la rue Principale jusqu'à la rivière noire, en direction de la route 263. Il défricha ce nouveau terrain puis, quelques années plus tard, le revendit à monsieur Émile Talbot, ne conservant que 100 pieds de terrain sur le bord du lac jusqu'au ruisseau Dupuis. L'argent de cette vente lui permit d'aménager un chemin privé à partir de la rue Principale et de vendre ce qu'il lui restait de terrain par lot. Pour la construction du chemin, il fut aidé par monsieur Émile Talbot, qui désirait également vendre une partie de son terrain par lot.

À l'été 1964, le nouveau chemin le permettant, monsieur Bilodeau déménagea un petit chalet situé alors au village de Nantes et l'installa au 482, terrain présentement habité par monsieur Paulin Jacques et madame

Brigitte Champagne. C'est donc sur ce terrain que la première résidence du secteur sud du lac Trois-Milles fut située. Le chemin du lac des Trois-Milles, secteur sud, demeura privé jusqu'en janvier 1974, date à laquelle il fut verbalisé afin d'être rénové et entretenu par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, toujours dans le but de faciliter le développement de ce secteur.

Monsieur Albert Bilodeau divisa ce qu'il lui restait de terrain en 12 lots. Voici donc les premiers résidents du côté sud :

- Au 498, monsieur Lucien Royer se construisit un petit chalet revêtu de papier brique gris. Ce terrain est aujourd'hui la propriété de monsieur Réal Jobin.

- Au 496, monsieur Evariste Côté se construisit un chalet qu'il habita, avec son épouse, plusieurs mois par année, du début du printemps jusqu'aux premières neiges. Son fils Fernand en fit par la suite l'acquisition et y passa tous ses étés jusqu'à sa vente, à l'été 2015.

- Au 494, monsieur Emilien Laflamme fit construire son chalet qui n'a pratiquement pas changé depuis. Monsieur Réjean Turcotte en est maintenant le propriétaire.

- Au 490, le terrain est resté vacant jusqu'en 1970, année où monsieur Albert Bilodeau y construisit un chalet. Monsieur Yvan Lacroix en est actuellement le propriétaire.

- Au 486 et au 488, messieurs Fernand Isabel, propriétaire d'un atelier de monuments funéraires au village de Sainte-Cécile-de-Whitton, et Fernand Boulanger achetèrent chacun un terrain pour y bâtir leur chalet. Aujourd'hui, madame Luce Dudemaine est propriétaire du 488 et madame Pierrette Couture, du 486.

- Au 478, en août 1969, monsieur

Paul Wood et son épouse madame Francine Bilodeau achetèrent ce terrain de 125 pieds de large. Maintenant voisins de monsieur Albert Bilodeau, père de Francine, ils débutèrent la construction d'un chalet qui se termina l'année suivante. En août 1971, ils firent l'acquisition du terrain voisin, alors appartenant à monsieur Maurice Richard, résidant aux États-Unis.

- Au 469, madame Jeanine Bilodeau et monsieur Onésime Roy achetèrent un terrain mais le revendit quelques années plus tard sans y avoir construit de chalet. Monsieur Armand Roy, le nouveau propriétaire, acheta également de monsieur Talbot, un emplacement vis-à-vis son terrain, de l'autre côté du chemin et y bâtit un chalet. Son fils Réginald Roy en est aujourd'hui le propriétaire.

- Au 460, en 1994, la succession de monsieur Albert Bilodeau vendit un terrain à monsieur Steve Wood, son petit-fils, ainsi qu'à son épouse, madame Judith Dostie. Ils y construisirent leur résidence permanente.

- Au 450, le dernier emplacement disponible conservé par monsieur Bilodeau, fut vendu à monsieur Lamirande, policier affecté à la surveillance au Canadien Pacifique. Il défricha le terrain et y fit une entrée qui permit à son épouse et ses deux filles de venir y passer les vacances d'été, en pratiquant le camping sauvage. Lorsque la température ne s'y prêtait pas, monsieur Evariste Côté et son épouse les hébergeaient. Monsieur Lamirande venait rejoindre sa petite famille les fins de semaine. Ce terrain fut par la suite vendu à monsieur Henri-Paul Brochu et à son frère Renaud. Ce dernier revendit plus tard sa part à son frère, qui en est toujours propriétaire.

Secteur Est

Le secteur est du lac appartenait en majeure partie à la ferme de monsieur Pierre Lacroix, père de Bertrand et grand-père de Yvan. Monsieur Lacroix vendit une partie de sa terre à monsieur Camille Roy de Sainte-Cécile-de-Whitton, alors administrateur à la Caisse populaire du village. Monsieur Roy aurait également été propriétaire du magasin général du village à cette époque. Dans les années 1961-1962, Camille Roy construisit un chalet sur cette terre nouvellement acquise et vendit le terrain voisin à monsieur Philippe Duquette (aujourd'hui correspondant au # civique 627). La famille Duquette passa de nombreux étés à leur chalet et ne vendirent cette propriété que vers la fin des années 90. Les enfants adoraient s'y baigner. Ce lieu devint aussi leur résidence permanente avant sa vente à monsieur Charles Rodrigue. Aujourd'hui, monsieur Jimmy Chilvers en est le propriétaire.

Pour ce qui est des autres terrains du côté est, les archives retrouvées à ce sujet ne débutent malheureusement que dans les années 60. Voici donc les propriétaires des différents terrains à cette époque ainsi que ceux d'aujourd'hui :

- Le premier terrain du secteur est est un petit lot situé à la jonction du chemin principal et du chemin est. Il appartenait à monsieur Émile Talbot et correspond aujourd'hui à l'extrémité est de la halte des Trois-Milles.

- Au 601, ce fut Ovila « Pilule » Bolduc qui fit l'acquisition de ce terrain, situé au croisement du chemin est et du chemin Principale. Par la suite, il fut vendu à monsieur René Brochu, puis à monsieur Daniel Trépanier et finalement, monsieur Yves Roy en fit l'acquisition. Aujourd'hui, madame Nancy Boulanger est la propriétaire de cette résidence secondaire.

- Au 603, Émile Larrivée construisit

un chalet, aujourd'hui propriété de sa fille Sylvie.

- Le 605, fut la propriété de messieurs Albini Lafontaine et de Marc Carette. Monsieur Denis Reid en est aujourd'hui le propriétaire.

- Le 609 appartenait, à cette époque, à monsieur Jean Claude Duchesneau, oncle de Pierre Dumas, qui en est aujourd'hui le propriétaire après l'avoir acheté de ses parents.

- Au 611, messieurs Jean-Luc et Roland Grenier, propriétaires dans les années 60, vendirent leur terrain à monsieur Gérard Fortier.

- Le 613 fut et reste à ce jour la propriété de monsieur René Audet.

- Le 617 appartenait à monsieur Georges-Henri Duval, aujourd'hui propriété de monsieur Henri Jacques.

- Le 619 appartenait à monsieur Antonio Boucher, aujourd'hui propriété de monsieur Bernard Fournier et de madame Sylvie Bourdon.

- Le 621 appartenait à monsieur Patrice Royer aujourd'hui propriété de monsieur Jean-Claude Roy.

- Le 625 appartenait à monsieur Philippe Duquette, aujourd'hui propriété de monsieur Jimmy Chilvers.

- Le 629 eut plusieurs propriétaires dont : Gédéon Roy, Joseph Pouliot, Albert Fontaine et Maurice Fontaine. Aujourd'hui, il est la propriété de monsieur Jean-Luc Beaumont.

- Le 631 appartenant à monsieur Armand Lessard, est aujourd'hui la propriété de monsieur Maurice Fontaine.

- Le 633 était la propriété de monsieur Honoré Pouliot. Aujourd'hui, sa fille Louise en est la propriétaire.

- Le 639 appartenait à monsieur

Alphonse Pouliot et est resté au sein de la même famille. Il appartient aujourd'hui à madame Gisèle Beaulé Pouliot.

- Le 641, appartenait à monsieur Léopold Quirion. Longtemps utilisé comme résidence secondaire, il est maintenant la propriété de madame Carole Roy et la résidence permanente de monsieur Georges E Roy.

- Le 643 appartenait à monsieur Henri-Paul Roy puis fut vendu à monsieur Marcel Boulanger (terrain fusionné avec le 645 aujourd'hui).

- Le 645, propriété de monsieur Philippe Quirion appartient aujourd'hui à monsieur Marcel Boulanger.

- Le 649 appartenait à monsieur Albert Côté, puis à monsieur Jean-Claude Hinse. Aujourd'hui, il est la propriété de monsieur Mario Lambert.

- Le 657 fut d'abord occupé par monsieur le curé André Jolicoeur avant d'être vendu à un monsieur Jean-Jacques Tremblay, puis à un monsieur Lacroix, alors administrateur à l'hôpital de Lac-Mégantic. Ce fut ensuite monsieur Pierre Campagna qui y habita avec sa conjointe avant de revendre le terrain à monsieur Jean-Philippe Bernier qui en est toujours le propriétaire.

- Au 659, monsieur Arthur Hébert, propriétaire de l'époque, vendit son terrain à madame Rolande Bellemarre et monsieur Claude Nadeau.

- Au 661 Joseph Trépanier, propriétaire d'un petit chalet, le vendit également à monsieur Claude Nadeau.

- Le 667 appartenait à Harold « machine shop » Paré. Aujourd'hui, monsieur Hugues Arguin en est le propriétaire.

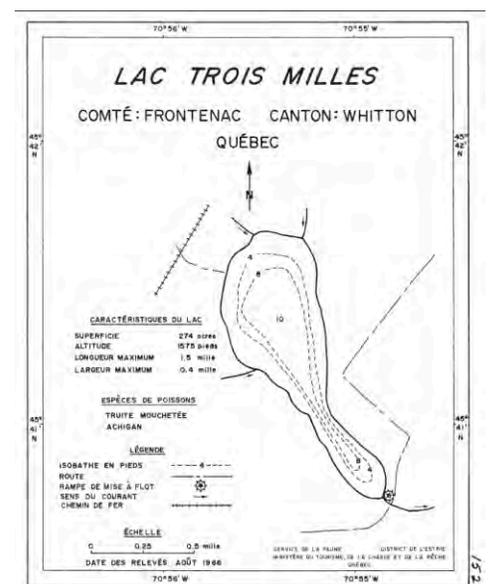
La pêche

La pêche au lac Trois-Milles semble avoir été le principal attrait des premiers riverains. On y pêchait alors la truite, le poisson blanc, l'achigan, le brochet, la carpe et la loche. Les perchaudes auraient été introduites dans le lac par des passants.

La pêche sur la glace a déjà eu lieu au lac Trois-Milles mais, selon monsieur Léo Rodrigue, elle n'aurait pas duré plus que deux ou trois hivers puisque le gouvernement (ou la municipalité), aurait rendu cette pratique illégale, vu que le lac n'est pas assez profond. Les tournois de pêche estivaux ont débuté vers la fin des années 80 au lac.

La baignade

Les enfants des riverains ont très vite développé le goût de la baignade. Il faisait bon se rendre au chalet la fin de semaine et de regarder les enfants s'en donner à cœur joie. Aussi, le dimanche, plusieurs résidents de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, allaient se baigner « à la plage du lac Trois-Milles » appelée ainsi à cause de la présence de sable sur les bords du lac. Cette plage serait aujourd'hui devenu le terrain appelé la Butte aux Moineaux.



Bathymétrie du Lac des Trois Milles

Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Whitton
MRC du Granit

Une réalisation de
l'APÉL3M



Légende

- Isobathe 0,5 m
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Route locale pavée
- Chemin non carrossable
- Chemin carrossable non pavé
- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maitresse
- Lots
- Bâtiment**
- Abri forestier
- Agricole
- Résidentiel
- Usage complémentaire

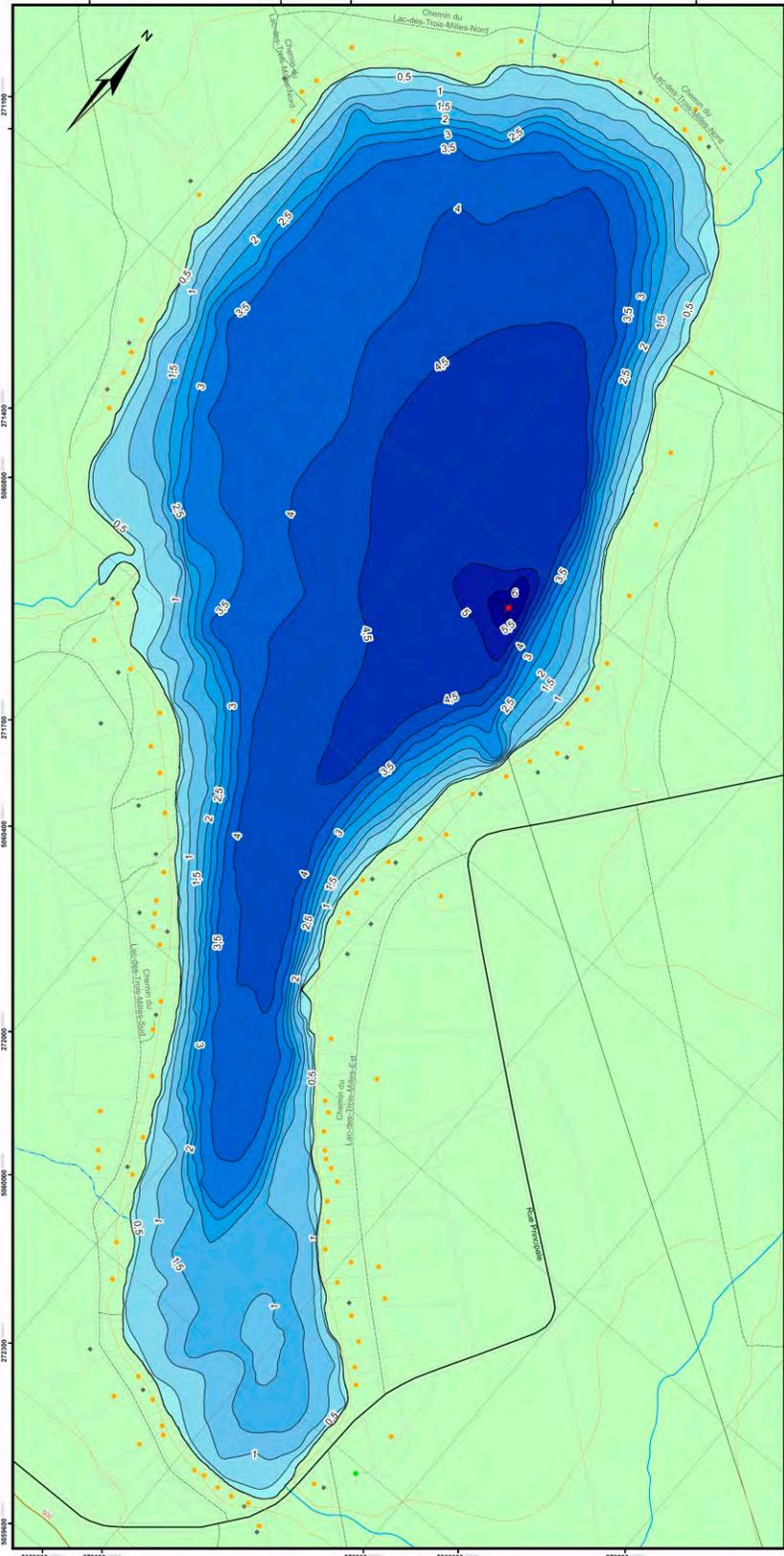
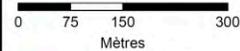
+ Fosse: 6 m

70,91905 ° Ouest 45,68925 ° Nord

Bassin versant : 16,1 km²
Superficie du lac : 1,017 Km²
Périmètre du lac : 5,5 km
Longueur maximale : 2,4 km
Largeur maximale : 0,8 km
Volume d'eau : 2 998 035 m³
Temps de séjour : 93 jours
Profondeur maximale : 6 m
Profondeur moyenne : 2,3 m
Altitude : 480 m

Sources:

BDTQ
MRC du Granit (carte de base)
Levé bathymétrique par
Rémi Morin, biologiste
Projection MTM fuseau 7, NAD83
Août 2012



Références

- Délimitation des zones humides et érosion dans le bassin versant du lac Trois-Milles, Rappel, 2011
- Diagnostic environnemental global du bassin versant du Lac Trois-Milles, Rappel, 2004-2005
- Caractérisation du littoral – Lac Trois-Milles, Rappel, 2012 - <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/rsvl/index.htm>

Collaborateurs

Pierre Dumas, Isabelle Boulet, Dominique Massé, Francine Dorval, Chantal Archambault, Sophie Germain, Rémi Morin, Francine et Paul Wood et Claude Grenier.

Remerciement

COBARIC
Caisse région de Mégantic
MRC du Granit
Municipalité de Sainte-Cécile de
Whitton
Rappel
Numéra inc.



apel3m@hotmail.com